

MONOPRIX : la régularisation, pas l'exploitation !

Le 29 octobre 2021

Depuis lundi, plus de 300 travailleurs sans-papiers de différentes professions (intérim, livraison ou restauration) ont démarré, avec le soutien de la CGT, plusieurs piquets de grève en région parisienne pour exiger leur régularisation.

Parmi eux, plusieurs livreurs employés pour le compte de l'entreprise Stuart, filiale de la Poste, qui a noué un partenariat avec l'enseigne Monoprix.

Après le scandale, l'an dernier, de la société Frichti, qui doit répondre devant la justice de l'emploi illégal de plus d'une centaine de ces travailleurs sans-papiers ubérisés, c'est un nouvel exemple d'exploitation sans borne par une plateforme de livraison qui éclate.

Stuart, déjà devant les Prud'hommes pour des affaires similaires, et Monoprix, poursuivit également pour le co-emploi d'un caissier platformisé pendant le premier confinement, doivent prendre leur responsabilité en tenant compte de cette revendication.

Plus que l'extension du mécanisme existant de régularisation par le travail aux auto-entrepreneurs tout comme aux intérimaires il y a quelques années, c'est l'embauche en tant que salarié, frein à une précarité toujours plus grandissante de ce métier, qui doit être recherchée.

Fédération SUD Commerces et Services-Solidaires

7 rue Vicq d'Azir 75010 Paris.